



## COMITE DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DU PAS DE CALAIS

DU 13 novembre 2017

Le comité Départemental de l'action sociale du Pas de Calais s'est réuni le 13 novembre 2017 à 13h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais 5 rue du Docteur Brassart à Arras, en présence de la présidente du Conseil Madame Degond Marie-Odile, et des secrétaires départementales Madame Bayart Marie Bernadette et Madame Navarette Véronique, la déléguée Madame Gaudrillet Béatrice était excusée.

Madame Degond a ouvert la séance par l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du CDAS du 12 septembre 2017,
- points sur les crédits d'action locale 2017,
- projets pour les crédits d'action locale 2018,
- questions diverses

### Liminaire

L'union UNSA CFTC a tenu à lire la liminaire suivante :

*« Madame la présidente,*

*« Arrive la fin de l'année et avec elle la préparation du CAL 2018 afin d'offrir des actions de qualité qui soient au plus prêt des souhaits des agents.*

*Ainsi, on nous a réunit le 16 octobre pour un groupe de travail afin de construire ce budget 2018, alors même que la déléguée était absente, des décisions ont pu être prises et ce CDAS être maintenu, ceci afin de pouvoir avancer dans l'intérêt de tous.*

*Il est également question de l'arbre de Noël qui, une fois de plus, est basé sur un choix restreint de spectacles, avec les mêmes prestataires habituels, alors que les agents, dans un récent questionnaire, avaient formulé leur volonté de quelque chose de plus original et de meilleure qualité. Notre administration dite « moderne » se doit de trouver une prestation à la hauteur de ses ambitions.*

*D'autre part, l'union vous rappelle que depuis février, la délégation ne dispose plus que d'un seul médecin de prévention. Où en est la recherche d'un second médecin ? Le secrétariat général a-t-il engagé une action afin de trouver une solution ? Vous même avez vous entamé des démarches en ce sens ?*

*Lors du groupe de travail du 11 septembre, la déléguée nous a annoncé qu'elle resterait sur son poste encore 2 ans de plus, alors que le Secrétariat général nous avait annoncé une mission de maximum 2 ans pour un départ en retraite en juillet 2018. Qu'en est-il de la règle de 2 x 5 ans sur le même poste, pourquoi Madame la déléguée a-t-elle un passe droit sur ce poste ?*

*Nous vous remercions, Madame la présidente, pour toute l'attention que vous nous porterez. »*

A la suite des différentes liminaires, Madame Degond a répondu sur les points suivants :

1) Madame la présidente a tenu à remercier les 2 secrétaires pour les actions qu'elles ont entrepris en lieu et place de la déléguée souffrante depuis 2 mois.

2) Pour le médecin de prévention, 2 mels et un courrier ont été adressés au secrétariat général qui n'a apporté aucune solution.

Pour autant, Madame Rivaux et Madame Régnier se sont entretenus avec M Duflos, président d'une Association Santé au Travail afin de proposer un partenariat avec leur structure.

Les conditions de prise en charge des patients, le coût des prestations, le fonctionnement de l'association ont été définis et présentés aux différentes directions du ressort de la délégation, pour un effectif total de 2260 agents dont 858 devant bénéficier d'une visite médicale annuelle et 1402 agents d'une visite quinquennale (y compris les agents berkami).

Il est précisé que les visites se feront sur 2 sites Arras et Boulogne et qu'ainsi, n'importe quel agent où il se situe aura accès à un médecin du travail (ils ne sont pas des médecins de prévention mais des médecins du travail) ;

Ainsi, la délégation s'est rapprochée du Secrétariat Général pour obtenir l'autorisation de signer le contrat avec cette association. C'EST IMPORTANT POUR LA PRÉVENTION DE TOUS LES AGENTS.

L'association travaille déjà avec d'autres ministères comme l'intérieur et dans l'Oise, c'est le secrétariat général qui a établi un contrat directement avec ce type d'association.

3) La question sur le maintien de la déléguée à son poste sera vu en questions diverses

### **Approbation du procès verbal du CDAS du 12 septembre 2017**

Le procès verbal du dernier CDAS n'a pu être approuvé dans la mesure où il est présenté aux OS ce jour même.

### **Points sur les crédits d'action locale 2017**

Le solde du budget 2017 a été utilisé pour le cirque qui a rencontré un franc succès et pour le concours de dessin pour les cartes de vœux.

68 dessins ont été réceptionnés, il faut augmenter la part du budget alloué au « kit dessin », cadeau pour tous les participants (prévu pour 40).

27 dessins pour la tranche d'âge 2 – 5 ans ; 26 dessins pour les 6 – 8 ans et 15 dessins pour les 9 – 12 ans.

Le choix des dessins est prévu pour le 17 novembre.

Il reste 195,41 € qui servira à l'achat de kit dessin supplémentaire et à l'achat de matériel pour équiper le coin repas de Vimy suite à la fusion avec Rouvroy.

### **Projets pour les crédits d'action locale 2018**

Madame Degond a fait le point avec M Desrumeaux (responsable de chorus pour la région) sur la répartition du CAL en général :

50 à 60 % du budget local est absorbé par l'organisation de l'arbre de Noël,

Pour les sorties, dès le départ, il doit être décidé la part d'actifs et la part de retraités pouvant en bénéficier. De plus, les sorties à 5 euros sont à renouveler et il faut varier les thèmes des sorties afin de toucher un plus large public.

En général, le CAL est réparti :

- arbre de Noël ;
- autres actions locales ;
- actions collectives ;
- coins repas.

L'arbre de Noël 2018 :

Un salon des CE est organisé le 20 et 21 février à Lille. Il faudrait que la délégation y assiste accompagnée de représentants des OS afin de trouver des contacts pour les prochains arbres de Noël. Madame Degond y est favorable et M Bénard veut bien accorder une AA pour les accompagnants OS (1 personne par OS).

Il faudrait proposer un spectacle et du cirque tout en privilégiant la journée du dimanche.  
Pour 2018, le choix est porté pour le spectacle « the christmas show : grain de sable » pour le 1<sup>er</sup> ou 2 décembre tout en évitant le mercredi et si pas possible accorder une autorisation d'absence pour la journée et pas la demi journée car il y a des enfants qui vont à l'école le mercredi matin et pour certains ce serait trop juste pour rejoindre le lieu du spectacle.

#### Journée retraités :

Un groupe de travail spécifique sur ce sujet sera proposé afin de revoir la formule sur une journée. Cette année, l'ouverture aux futurs retraités n'a pas eu un franc succès du fait qu'aucune autorisation d'absence n'était accordée.

#### Autres actions locales :

Les vacances psychologues ont commencé tardivement et la vacation avocat sur St Omer n'a pu être utilisée par manque de publicité sur les sites.

Des propositions sont faites pour :

- le renouvellement des chèques cultures mais quelle tranche d'âge ?

- Des chéquiers sports et bien être sont proposés mais pour combien de personne et pour qui ?

Dans la mesure où nous sommes environs 5000 agents au sein de la délégation (actifs et retraités), il n'est pas possible de les accorder à tous. Un recensement des besoins sera nécessaire.

- une aide au permis de conduire voiture par kadodrive est également proposée mais pour combien, au moment de l'inscription, une seule fois, quid de sa pérennisation, enfants, agents, enfants rattachés ? Ici aussi un recensement est nécessaire.

- une action de prévention « stress et sommeil » est à budgéter pour l'organiser sur plusieurs sites.

#### Sorties :

Un budget de 18 296 € est réservé aux différentes sorties proposées :

- accrobranche sur Arras et Camiers,

- le pré du Hem, les jardins Mosaic, le musée du plein air,

- le parlement européen,

- Soirée cabaret Katy Folies,

- l'Opéra de Lille pour un spectacle pour enfants couplé avec des pièces de théâtre pour enfants sur Boulogne et Arras.

- musée de la piscine et Jacquard sur Roubaix.

- musée maritime et FRAC et bateau sur Dunkerque.

Si il reste du budget, Bagatelle, marché de Noël et places de cirque seront proposés dans l'année.

Les places de sorties doivent être proposées aux actifs et aux retraités en fonction d'une répartition à définir à l'avance, afin de maintenir l'intergénérationnel.

#### Coins repas :

Il va falloir revoir l'aménagement des coins repas des douaniers dont le nombre d'agents va augmenter ainsi que leur cadencement (rythme de travail).

Il sera nécessaire qu'une liste des biens éligibles au coin repas soit transmise aux douaniers afin qu'ils savent à quoi ils ont droit.

#### « Arbre de Noël 2017 » :

Il reste des places de cinéma sur Boulogne et Arras.

Il faut refaire la publicité avec le nom des films programmés, puis ouvrir à tous les agents y compris les retraités.

Un appel au bénévolat est fait pour aider à la distribution des billets et des goûters.

## Questions diverses

### Sorties :

La communication doit être faite à tous en même temps et ne pas privilégier les retraités !  
Un groupe de travail est fixé au 17 novembre afin de fixer le calendrier et définir le budget par sorties et la part revenant aux retraités et aux actifs.

### Le mandat de la déléguée :

Au moment du renouvellement du poste du délégué à l'action sociale du Pas de Calais, le secrétariat général a voulu maintenir Madame Gaudriller, au détriment des autres candidatures, jusqu'à son départ en 2018. Or, cette dernière a annoncé son prolongement.

Le Secrétariat en a été informé et réfléchi à cette situation.

Nos interrogations sur cette situation sont légitimes et Madame Degond va les faire remonter par écrit, au Secrétariat Général.

### Le correspondant chorus :

M Desrumeaux doit être présent à tous les CDAS. Sauf que son calendrier ne lui permet pas d'assister à toutes nos instances.

Le calendrier des prochaines sessions sera donc défini en fonction de son emploi du temps. Ainsi, le prochain CDAS sera organisé fin janvier 2018.

### Restauration :

Suite au dernier groupe de travail, un autre va être organisé mais une mise au point avec M Royer est nécessaire avant.

Les difficultés des présidents et trésoriers des associations sont à analyser.

L'ordre du jour est à fixer.

### Service civique :

La Direction emploie des jeunes en service civique. A quelles prestations sociales ont-ils droit ?

La question sera soumise au secrétariat général.

En l'absence d'autres questions, Madame Degond a levé la séance.